L'an deux mil vingt-deux, le 27 avril, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVAST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 3 MAI 2022 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Etude de programmation urbaine et architecturale centre bourg,
- Subvention d'équilibre AFR,
- Tarifs et règlement cantine,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

L'an deux mil vingt-deux, le trois mai à vingt heures trente, en application des articles L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Martinvast.

Etaient présents: MM. Jacky MARIE, PICOT André, RENET Hubert, FONTAINE

Isabelle, Hélène SIMON, CANUARD Joël, BOUCARD Sandrine,

MASSART Luc, COUPPEY Pascal, LEVAVASSEUR Camille.

Absents: MM HEBERT Thomas (pouvoir à Hubert RENET), LOUIS-

FRANCOIS Florence, (pouvoir à FONTAINE Isabelle), GAUVAIN

Carole, ROUX Tatiana, DORIZON Jean-Luc.

Secrétaire de séance Mme Camille LEVAVASSEUR

~~~~

Le compte rendu de la séance du 08 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

~~~~

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Travaux de bâtiments (logement l'Estaminet et Institut de beauté).

Accord unanime de l'assemblée.

~~~

# I. <u>ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE ET ARCHITECTURALE CENTRE BOURG</u> (délibération n°24/2022)

Par délibération en date du 27 janvier 2022, le conseil municipal a décidé de relancer la consultation afin de recruter un cabinet qui sera chargé d'effectuer une étude de programmation urbaine et architecturale du Centre Bourg.

6 cabinets ont été consultés, les offres étaient à remettre pour le jeudi 7 avril 2022 à 12h00.

3 candidatures ont été recues : PLANIS, SETUR et UPCITY.

L'analyse des offres a été réalisée avec l'aide du C.A.U.E. le 29 avril 2022.

Cette analyse se présente comme suit :

## Récapitulatif des propositions d'honoraires

|                                                                                 | PLANIS      | SETUR       | UPCITY      |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Total de l'étude pré-opérationnelle                                             | 21 635.00 € | 24 300.00 € | 18 980.00 € |
| TO 1 : Réunion publique                                                         | 2 125.00 €  | 2 750.00 €  | 2 398.00 €  |
| TO 2 : Finalisation du programme pour les aménagements urbains et les bâtiments | 6 210.00 €  | 7 950.00 €  | 4 070.00 €  |
| TOTAL (HT)                                                                      | 29 970.00 € | 35 000.00 € | 25 448.00 € |
| Note / 10                                                                       | 8.49        | 7.27        | 10.00       |

## Récapitulatif des notations

|                                               | PLANIS | SETUR | UPCITY |
|-----------------------------------------------|--------|-------|--------|
| Qualité des références présentées             | 1.60   | 0.80  | 1.80   |
| Présence dans l'équipe des compétences utiles | 0.90   | 0.60  | 0.70   |
| Qualité de la candidature                     | 0.90   | 0.40  | 0.80   |
| Pertinence de l'offre                         | 4.34   | 3.69  | 5.18   |
| Appréciation générale /10                     | 7.74   | 5.49  | 8.48   |
| Classement                                    | 2      | 3     | 1      |

M Le Maire propose de retenir le cabinet UPCITY qui obtient la note de 8.48/10.

Vu le compte rendu de l'analyse par M Le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Retient le cabinet UPCITY pour l'étude de programmation urbaine et architecturale du centre bourg pour un montant de 25 448,00 € HT
- Autorise M Le Maire à signer le marché pour l'étude pré-opérationnelle pour un montant de 18 980,00 € HT

Précise que la tranche optionnelle ne sera engagée que si l'étude a démontré la faisabilité du projet et si le budget communal permet d'envisager ce projet

# II. <u>SUBVENTION D'ÉQUILIBRE ASSOCIATION FAMILLES RURALES (délibération</u> n°25/2022)

Lors de la séance du 08 avril 2022, le conseil municipal avait demandé à reporter la question concernant la subvention d'équilibre dans le but d'avoir plus de précision sur le bilan financier de l'association Familles Rurales.

M Le Maire présente le Bilan 2021 de l'Association Familles Rurales qui se présente comme suit :

- un déficit de 1 506.22 € au titre de la Garderie,
- un bénéfice de 5 000,00 € au titre de l'ACM reversé sur 2022 (comme convenu avec les communes conventionnées),
- un bénéfice de 3 200,00 € au titre des mercredis reversés sur 2022 (comme convenu avec les communes conventionnées),
- un bénéfice de 16 000,00 € sur l'EVS (provenant de la subvention de la CAF 23 160 € et 9 700 € de produit des manifestation) dont 8000 € seront reversé sur 2022 pour l'achat d'un four et divers aménagements et 8000 € qui seront reversé sur les années suivantes pour divers projets.
- un bénéfice de 325 € sur l'espace jeune reversé sur 2022
- les fonds propres de l'association s'élèvent à 46 760,13 € servent au roulement de trésorerie.

M Le Maire rappelle que le prévisionnel 2021 présentait un solde d'équilibre de 4 945,00  $\in$  au titre de la garderie.

L'Association sollicite l'aide de la commune pour combler ce déficit. M Le Maire précise que l'Association assure des services qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des familles de la commune.

Certains conseillers s'interrogent sur la nécessité de faire une étude afin de revoir le fonctionnement et l'organisation de la gestion de la garderie et de la comparer avec d'autres collectivités environnantes. M Le Maire propose la création d'une commission.

La subvention de la commune demandée par l'association est de 1 506.22 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (11 Pour 1 Abstention) autorise M le Maire à mandater la somme de 1 506.22 € à l'Association Familles Rurales afin d'équilibrer le compte de résultat 2021 et valide le budget prévisionnel 2022.

# III. TARIFS ET RÈGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE (délibération n°26/2022)

M Le Maire explique qu'il est nécessaire de revoir les tarifs et le règlement du restaurant scolaire. Les tarifs de la cantine n'ont pas augmenté depuis 2 ans.

M Le Maire propose d'intégrer à l'article 4 du règlement intérieur, la notion de « panier repas ». Il précise que l'accueil « avec panier repas » n'est possible que dans le cadre d'un PAI. Ce document doit préciser que l'enfant présente des allergies alimentaires et consommera exclusivement le repas fourni par sa famille.

M Le Maire propose les tarifs suivants pour l'année 2022/2023.

Tarif repas régulier : 4.10 € (base du forfait)

• Tarif repas non régulier : 4.10 €

• Tarif repas situation d'urgence : 5.80 €

• Tarif repas occasionnel adulte : 5.80 €

• Tarif repas adulte au forfait et planning : 4.75 €

• Tarif panier repas dans le cadre d'un PAI : 2.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les tarifs proposés par M Le Maire pour l'année 2022/2023 et la modification de l'article 4 du règlement intérieur du restaurant scolaire.

# IV. INFORMATIONS DIVERSES

## Recherche d'emploi agent technique

La commune recherche un emploi saisonnier pour assister les agents du service technique durant la période d'été. Une création d'emploi dans ce service est prévue pour la fin de l'année 2022.

## Point travaux

M Picot informe que des toilettes ont été installées à l'étage de la salle de l'Atelier et à la salle des Associations.

## Mise en place de panneau au stade « déjections canines »

M Canuard demande au nom du SCUDD, que des panneaux pour le ramassage des « déjections canines » soient installés au stade.

# Projet Cirque école

La compagnie du gros nez rouge installera son chapiteau à partir du samedi 18 juin au niveau de l'annexe du stade de foot. Un spectacle est prévu le 25 juin à 18h00.

Les enfants de l'école présenteront leur spectacle le 1<sup>er</sup> juillet à 17h30 et à 21h00.

# Séance levée à 22 heures 40

| MARIE Jacky                | DORIZON Jean-Luc       |  |
|----------------------------|------------------------|--|
| PICOT André                | BOUCARD Sandrine       |  |
| FONTAINE Isabelle          | GAUVAIN Carole         |  |
| RENET Hubert               | HÉBERT Thomas          |  |
| LOUIS-FRANCOIS<br>Florence | LEVAVASSEUR<br>Camille |  |
| MASSART Luc                | SIMON Hélène           |  |
| CANUARD Joël               | ROUX Tatiana           |  |
| COUPPEY Pascal             |                        |  |